

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 284/PERS chargeant un rédacteur de 2e classe du corps territorial de l'administration générale, Commandant du cercle d'Ali-Sabieh par intérim, des affaires de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit cercle.

n° 284/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
30 avril 1974

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro  
10 mai 1974

### VISAS

**Vu**le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu**l'arrêté n° 72-61/SG/CG du 12 janvier 1972 portant nomination de M. Roger Gloaguen en qualité de Commandant du Cercle d'Ali-Sabieh

**Vu**la décision n° 129/PERS du 15 mars 1972 -chargeant M. Roger Gloaguen;, attaché de préfecture, commandant du Cercle d'Ali-Sabieh, des affaires de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit Cercle

**Vu**l'arrêté n° 74-655/SG/CG du 10 avril 1974 portant nomination de M. Saleh Omar Ildid, rédacteur de 2e classe du corps territorial de l'administration générale, en qualité de Se en Cercle d'Al-Sabieh par intérim

**Vu**les nécessités du service.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Saleh Omar Ildid, rédacteur de 2e classe, 3e échelon du corps territorial de l'administration générale, Commandant du cercle d'Ali-Sabieh par intérim, est chargé des affaires de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit cercle. .

#### Art. 2

La présente décision sera publiée, enregistrée, et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la Républiqueet par délégationle Haut-Commissaire adjoint.R.

**GAUGER**